PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Loi Hoguet et conditions d'exercice des activités immobilières

L'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières est strictement encadré. La journée reprend les conditions d'accès à la profession, les obligations de l'agence et les contrôles auxquels elle est soumise, en distinguant clairement ce qui relève de chaque activité.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
7 h · 1 jour	**Présentiel ou distanciel**	**Sur devis**	**Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ	PRÉREQUIS
Titulaires de carte professionnelle, directeurs	Aucun.
EFFECTIF	
Individuel ou 2 à 10	

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les activités soumises à carte professionnelle et leurs mentions.
- Maîtriser les conditions d'obtention, de renouvellement et d'habilitation.
- Distinguer les obligations liées au maniement de fonds.
- Recenser les obligations d'affichage, d'information et de conservation.
- Préparer l'agence à un contrôle administratif.

03 Programme détaillé

M1 Activités réglementées et carte professionnelle · 2 h 00

- Savoir ce que l'on a le droit de faire.
- Activités d'entremise et de gestion soumises à la réglementation.
- Mentions de la carte professionnelle et conditions d'obtention.
- Renouvellement, aptitude professionnelle et formation continue.
- Atelier : Déterminer les mentions nécessaires à quatre projets d'activité.

M2 Habilitations, garantie et assurance · 2 h 30

- Encadrer les personnes et les fonds.
- Habilitation des collaborateurs salariés et des agents commerciaux.
- Garantie financière : conditions, montant et maniement de fonds.
- Assurance de responsabilité civile professionnelle.
- Atelier : Constituer le dossier d'habilitation d'un nouveau collaborateur.

M3 Obligations courantes et contrôle · 2 h 30

- Ce qui est vérifié en agence.
- Affichages obligatoires, information sur les honoraires et publicité.
- Registres, conservation des documents et traçabilité.
- Déroulement d'un contrôle et suites possibles.
- Atelier : Auto-diagnostic de conformité de l'agence sur grille.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou distanciel

LIEU / FORMAT
Formation individuelle ou groupe de 2 à 10 participants, en intra-entreprise ou en inter-entreprises.

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports courts, ateliers et mises en situation.
• Travail sur les dossiers et situations réels des participants.
• Fiches-outils, modèles et plan d'action.
• Animation par un formateur expert du domaine.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• Analyse du besoin et recueil des attentes.
• Évaluation continue pendant les ateliers.
• Évaluation des acquis en fin de formation.
• Émargement, satisfaction, bilan et attestation individuelle.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation individuelle de fin de formation. L'attestation mentionne les objectifs, le contenu, la durée et la date de réalisation afin de justifier la formation continue exigée par la loi ALUR.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

DÉLAI D'ACCÈS
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Tarif	Individuel ou 2 à 10	**Sur devis**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Besoins spécifiques étudiés en amont avec notre référent handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP	CONTACT
Tiffany LESTROUBAC	contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS	ADRESSE
contact@monpoleformation.fr 01 87 66 57 66	10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel
RÉCLAMATIONS	
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr	